CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

Protection sociale complémentaire

Synthèse des résultats de l'enquête réalisée auprès des collectivités affiliées

Quelle est la couverture des agents en Ille-et-Vilaine ?

La protection des agents est équilibrée entre les deux risques avec une légère majorité pour la prévoyance (maintien de salaire en cas de maladie).

Agents ayant une couverture prévoyance

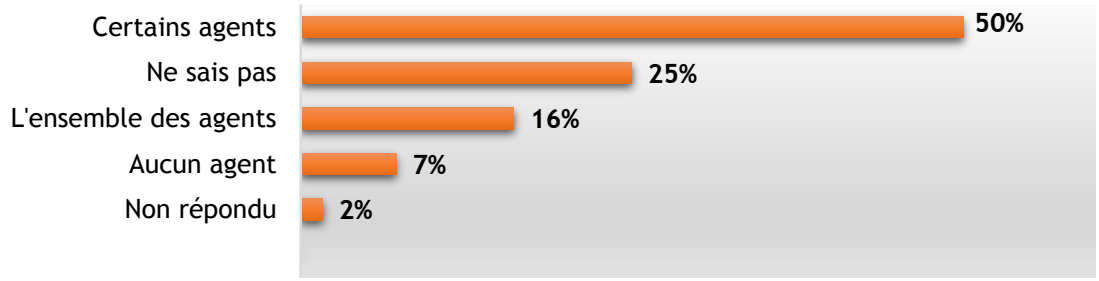

Agents ayant une couverture santé

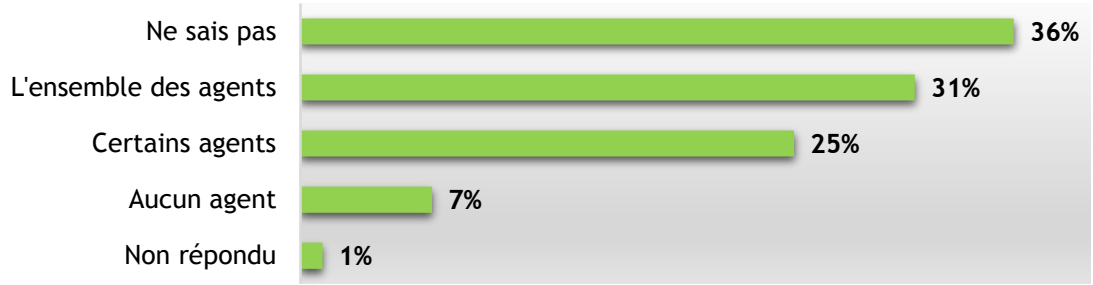

Les collectivités participent-elles financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents ?

En Ille-et-Vilaine : **43%** des collectivités déclarent apporter une aide financière à leurs agents au titre de la protection sociale complémentaire (prévoyance, santé, les deux), en majorité sur la prévoyance.

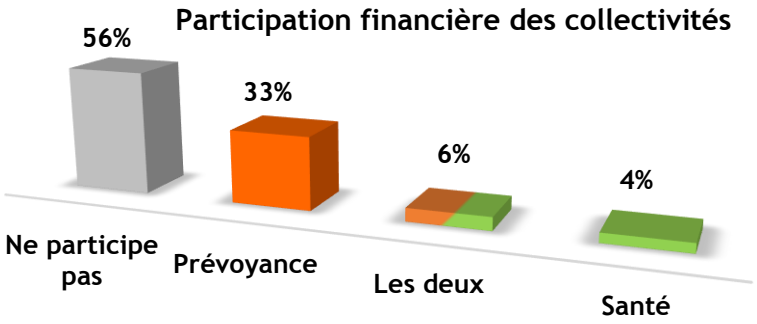

Comment les collectivités versent-elles la participation financière ?

Les collectivités optent majoritairement pour la procédure de **labellisation**, pour la santé comme pour la prévoyance. La majorité des collectivités ne module pas sa participation mais verse un forfait unique pour tous les agents. Lorsqu'elles fixent des critères, la modulation est faite majoritairement en fonction des catégories (A/B/C).

Le montant moyen de la participation versée, tous critères confondus, va de 0 à 30 euros *(source : saisines du CT départemental)*.

Quelles sont les attentes des collectivités affiliées vis-à-vis du CDG 35 ?

De nombreuses collectivités ne se sont pas exprimées sur cette question mais 17% d'entre elles souhaitent des informations et de la documentation. En revanche, seules 9% attendent le lancement d'une consultation pour un contrat groupé. Au regard de ces résultats, une note d'information sera réalisée.

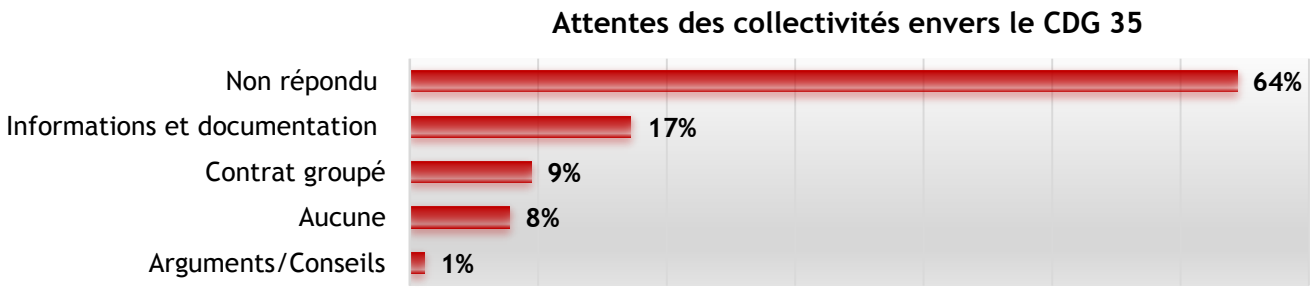

Enquête en ligne réalisée en avril 2014 auprès des collectivités affiliées au Centre de gestion 35.

Le CDG 35 remercie l'ensemble des collectivités pour leur précieuse collaboration et reste à leur disposition pour tout complément d'information.